PROCÉDURE DE PRISE EN COMPTE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Établissement : Cool Conduite

1. Statut de l'établissement

Cool Conduite est une école de conduite non spécialisée dans la formation des personnes en situation de handicap.

L'établissement ne dispose pas de véhicules spécialement aménagés ni de moyens techniques ou humains spécifiques permettant de prendre en charge l'ensemble des situations de handicap nécessitant des adaptations particulières.

2. Accueil et identification des besoins

Toute personne souhaitant s'inscrire auprès de Cool Conduite est accueillie et informée sur les modalités de formation proposées par l'établissement.

Lorsqu'un candidat signale une situation de handicap ou un besoin spécifique, un échange est réalisé afin de comprendre ses besoins et de déterminer si la formation peut être envisagée dans les conditions proposées par Cool Conduite.

Cette démarche permet notamment d'identifier si des aménagements particuliers ou des moyens spécifiques sont nécessaires à la réalisation de la formation.

3. Orientation vers une structure adaptée

Lorsque les besoins du candidat nécessitent des moyens techniques, pédagogiques ou humains dont Cool Conduite ne dispose pas, l'établissement informe le candidat qu'il est préférable de se rapprocher d'une école de conduite spécialisée ou d'une structure disposant des équipements et compétences adaptés à sa situation.

Cool Conduite peut alors aider le candidat dans sa recherche en lui communiquant, lorsque cela est possible, les coordonnées d'écoles de conduite spécialisées ou en l'invitant à rechercher une structure adaptée à ses besoins.

L'objectif est de permettre au candidat de poursuivre son projet de formation dans un environnement adapté à sa situation et répondant aux conditions de sécurité nécessaires à l'apprentissage de la conduite.

4. Limites de l'accompagnement proposé

Cool Conduite ne prétend pas assurer la prise en charge de toutes les situations de handicap.

Lorsqu'une situation nécessite une adaptation spécifique que l'établissement n'est pas en mesure de proposer, le candidat en est informé de manière transparente et est orienté vers une structure plus adaptée.

Cette orientation est réalisée dans l'intérêt du candidat et afin de garantir que sa formation puisse être réalisée dans des conditions appropriées.

5. Traçabilité

Lorsque la situation se présente, les échanges relatifs aux besoins spécifiques du candidat et, le cas échéant, à son orientation vers une structure adaptée peuvent être conservés dans son dossier, dans le respect de la confidentialité des informations communiquées.

Date de mise à jour : 13/09/2026

Responsable de l'établissement : BOUZJALLIKHT AZZEDINE